

COLLECTE DE VOLUMINEUX
SECTEUR LAC-LABELLE
SEULEMENT

ERRATUM

La collecte de volumineux pour le secteur du **lac Labelle** aura lieu le **12 septembre 2005** plutôt que tel qu'indiqué sur l'horaire 2005.

Pour tout le reste de la Municipalité de Labelle, la collecte aura lieu le lundi **19 septembre 2005**.

Nous vous demandons de bien vouloir ***attendre la veille*** de la collecte pour mettre vos objets lourds au chemin.

Merci de garder notre environnement propre!

JOUR DU SCRUTIN
ÉLECTIONS MUNICIPALES

ERRATUM

Dans la parution de l'édition spéciale des élections publiée le 15 juillet dernier, les heures de scrutin ont été modifiées. Prenez note des nouvelles heures comme suit:

Jour: 6 novembre 2005
Heures: 10 h à 20 h
Lieur: Hôtel de ville

Le dépouillement des votes aura lieu immédiatement après.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU
RÈGLEMENT 2005-108 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU
EN PÉRIODE DE PÉNURIE

Nous vous transmettons les points importants du règlement 2005-108, n'oubliez pas que ledit règlement est disponible à l'hôtel de ville pour fin de consultation.

La **période de pénurie** s'étend du 1er juin au 1er octobre de chaque année.

Il est possible d'utiliser l'eau à des fins d'arrosage d'un nouvel aménagement paysager ou de plantes, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines selon les modalités suivantes: pour les numéros civiques pairs des immeubles, les mercredis, vendredis et dimanches de 19 h à 20 h et pour les numéros impairs des immeubles, les mardis, Jeudi et samedis de 19 h à 20 h.

L'utilisation de l'eau potable pour le nettoyage ou l'arrosage d'une entrée véhiculaire ou pour fin agricole ou horticole, est prohibée.

Fin horticole: Activité commerciale de l'horticulture

Un propriétaire d'un nouvel aménagement paysager pourra procéder à son arrosage pendant 15 jours consécutifs, de 17 h à 22 h.

Tout propriétaire qui souhaite arroser un nouvel aménagement paysager doit au préalable obtenir un permis d'arrosage, au coût de 20 \$.

À noter que si ledit règlement n'est pas respecté, **des amendes sont à prévoir**.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER AOÛT 2005

La séance du conseil tenue le 1^{er} août a été teintée de tristesse et de regrets, par suite du décès subit et inattendu de M. Robert St-Cyr, conseiller municipal, survenu le 26 juillet en matinée. Les obsèques de M. St-Cyr avaient d'ailleurs été célébrées en après-midi ce même jour du 1^{er} août. La première résolution conseil fut pour exprimer à la veuve et à la famille de M. St-Cyr les sincères condoléances des membres du conseil et des employés municipaux.

L'assemblée fut moins chargée qu'à l'habitude, la période des vacances annuelles ayant une incidence sur plusieurs fournisseurs ou partenaires de la Municipalité.

Dossiers administratifs

La Municipalité ayant plusieurs projets de travaux, le conseil a procédé à l'embauche de M. Pierre Dalphond comme surveillant de travaux. Il s'agit d'un poste temporaire qui se terminera avec la fin de la saison des travaux.

Afin d'accélérer et simplifier le paiement des retenues gouvernementales, le conseil a autorisé l'inscription de la Municipalité au service «Clic revenu» du ministère du Revenu du Québec. C'est Mme Christiane Cholette, secrétaire-trésorière adjointe, qui a été nommée la représentante autorisée et la responsable du service électronique pour la Municipalité.

Le conseil a décidé de se prévaloir d'une clause du contrat d'entretien ménager des édifices municipaux pour renouveler avec M. Mario Brassard le contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux pour l'année 2006. Les prix et les conditions seront les mêmes que pour 2005, la Municipalité évite ainsi une hausse de coûts pour ce contrat.

Dossiers d'urbanisme

Le conseil a eu à disposer de quatre dossiers différents.

Dans le premier dossier, le conseil a entériné la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme et autorisé une dérogation mineure pour un empiètement de 60 cm (2 pieds) d'un garage rattaché à la résidence dans la marge avant. Le plan de la résidence prévoyait que la devanture du garage s'avance de 60 cm devant la façade de la maison et la modification de la construction ne pouvait se faire sans poser un préjudice important aux propriétaires.

Une deuxième dérogation fut accordée pour un terrain dont le projet de lotissement avait été accepté en 1998 alors que la profondeur minimale des terrains étaient de 45 mètres. Le propriétaire devra respecter cette profondeur minimale en déplaçant un chemin d'accès ou autrement, et il pourra alors construire. Aucune autre dérogation ne pourra être accordée pour ces deux propriétés.

Les deux dernières demandes de dérogation furent refusées. La première, parce que le terrain pouvait être subdivisé autrement et ainsi éviter de recourir à la procédure de dérogation, dont l'objet n'est pas de contourner la réglementation. La dernière fut refusée, car les dérogations demandées furent jugées comme étant majeures et ne pouvant être assimilées à la réglementation sur les dérogations mineures.

Support aux organismes.

Le conseil a accordé une subvention de 300 \$ à la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et au Centre de réadaptation pour la réalisation de leur tournoi de golf. L'organisme pourra utiliser au mieux cette somme qui est nette pour l'organisme, puisque les membres du conseil ne participeront pas au tournoi de golf et que les argents ne seront pas utilisés pour défrayer une ou des inscriptions au tournoi.

Le conseil municipal a adopté, à la demande de la MRC des Laurentides, une résolution d'appui, entre autres, à la Ville de Ste-Agathe-des-Monts, pour demander au Gouvernement du Québec et à la Société d'Habitation du Québec que dans les cas d'établissement de logements communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste la contribution exigée au milieu ne soit pas supérieure à 15 %, incluant toutes les contributions du milieu.

Au niveau loisir, le conseil a accepté que soit reconduite l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant pour la saison 2005-2006 de hockey mineur et de patinage artistique. Ainsi les parents de Labelle pourront inscrire leurs garçons et filles au hockey ou au patinage artistique et la Municipalité de Labelle versera directement à la Ville de Mont-Tremblant une contribution de 200 \$ par enfant domicilié à Labelle.

Dossiers de travaux

Le conseil a ajourné son assemblée au lundi 8 août prochain afin de pouvoir adopter les textes d'un règlement d'emprunt et celui d'un appel d'offre, tous deux pour des travaux devant se réaliser principalement sur le chemin du Lac-Labelle.

Les évaluations détaillées des divers types de travaux à réaliser sur chacune des portions de la route n'étant pas complétées, il apparaissait plus sage de reporter l'adoption une fois que l'ensemble des chiffres seront connus.

Lors de la reprise de l'assemblée, le 8 août, le conseil se prononcera sur l'adoption ou non de ce dossier majeur de travaux. Un encadré, que vous trouverez ci-après, vous donnera de plus amples détails sur ces projets de travaux.

Pour ce qui est du dossier majeur de mises aux normes de l'approvisionnement en eau potable, le directeur général et secrétaire trésorier a fait lecture lors de l'assemblée de son certificat concernant la tenue d'un registre, tenu le 14 juillet, et portant sur l'adoption du règlement 2005-106, visant un emprunt de 1 301 560 \$ pour cette fin. Aucun citoyen ne s'étant présenté pour demander la tenue d'un scrutin, le règlement a été réputé adopté par les citoyens concernés.

Sauf pour l'ajournement du lundi 8 août prochain, la prochaine séance du conseil est prévue pour le mardi 6 septembre. L'assemblée aura lieu exceptionnellement un mardi, tel que le prévoit le règlement, à cause du lundi de la Fête du travail, jour férié, le lundi 5 septembre prochain.

AJOURNEMENT DU 8 AOÛT 2005 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La Municipalité de Labelle entreprendra sous peu plusieurs grands travaux municipaux.

Ce sont :

- La réfection de la rue du Couvent (entre de l'Église et du Collège)
- La réfection de la chaussée du chemin du Lac Labelle (portion sous la ligne de transport hydro-électrique)

Le conseil avait aussi l'intention de procéder à la réfection de la chaussée et de ses assises et à la réparation du pavage sur le chemin du Lac-Labelle. C'était ce pourquoi le conseil municipal avait envisagé un règlement d'emprunt de 200 000 \$ et un appel d'offres public permettant de défrayer la réparation du pavage sur 59 mois. Cependant, les évaluations professionnelles déposées au conseil confirmaient que les coûts de réparations des assises seraient très largement supérieurs à l'estimation de 200 000 \$ et par conséquent la quantité de pavage demandant une simple réparation ou un recouvrement, lui, serait très inférieur à 500 000 \$.

Le conseil a alors dû prendre la décision de retirer son projet de règlement d'emprunt et d'aller en appel d'offres public pour la réalisation et le financement de pavage pour une portion du chemin du Moulin et du chemin du Lac-Labelle. Les résultats obtenus des soumissions qui devraient être déposées à la Municipalité, en réponse à cet appel d'offres, seront analysés et le conseil jugera si les offres déposées permettent ou non de réaliser les réparations du pavage sur ces chemins.

C'est un dossier à suivre!

Les travaux sur la rue du Couvent devraient s'amorcer vers la fin août, et ceux sur le chemin du Lac-Labelle sous la ligne hydro-électrique se sont amorcés le lundi 8 août dernier.

Il est à noter que pour les citoyens empruntant normalement le chemin du Lac-Labelle par l'intersection du chemin de La Minerve, ils devront emprunter le chemin de la Minerve et le chemin Baudart à certaines journées durant les réparations. Nous vous remercions de votre compréhension !

CONGÉS DE LA FÊTE DU TRAVAIL

Les services municipaux, dont l'hôtel de ville, les travaux publics ainsi que la bibliothèque **seront fermés le lundi 5 septembre 2005.**

Hommage à monsieur Robert St-Cyr Décédé le 26 juillet 2005

Il était 2 h 15 le mardi 26 juillet lorsqu'on m'a appris le décès de monsieur Robert St-Cyr. C'était le lendemain de notre dernier caucus préparatoire à l'assemblée public où tout s'était bien déroulé. Mais à la sortie, il refusa l'invitation d'aller au café comme nous le faisons d'habitude. Il nous dit, avec son demi sourire, qu'il préférerait aller retrouver Nicole. Pour moi et les autres membres du conseil ce fut notre dernier contact.

Monsieur St-Cyr est décédé, ce n'est pas une bonne nouvelle, nous nous étions attaché à lui davantage durant ces 9 ans de travail ensemble. Il faisait parti de notre vie, nous pensions qu'il était invincible.

Pour moi, c'était plus qu'un collègue de travail, c'était un ami de toujours, un ami sur qui je pouvais compter. Ses opinions réfléchies m'étaient précieuses, il était un homme sage et honnête. Pour toutes ses années au sein du conseil municipal, nous lui rendons hommage aujourd'hui et c'est au nom de tous les employés municipaux et de tous les membres du conseil que nous voulons offrir à sa famille nos plus sincères condoléances. Nous vous disons merci de nous l'avoir prêté.

Nous, les membres du conseil, nous nous considérons comme sa deuxième famille; il nous manquera beaucoup. En signe de respect, sa place à la table du conseil municipal lui appartiendra jusqu'au 5 novembre et je crois qu'il sera là, avec nous.

Bon courage à tous.

La mairesse de Labelle,

Pâquerette Léonard

AIDEZ LES VÉHICULES D'URGENCE À VOUS AIDER!

Il arrive que les citoyens doivent faire appel à des services d'urgence, comme la Sûreté du Québec, l'ambulance ou les pompiers.

Aidez ces services d'urgence à repérer rapidement et facilement votre demeure. Assurez-vous que votre numéro civique apparaît clairement sur la façade de votre maison dans le périmètre urbanisé et en bordure de la route dans le secteur des rangs ou des lacs. Qu'il soit éclairé le soir!

Lorsque les ambulanciers ou les policiers doivent répondre à un appel, la facilité et la rapidité avec laquelle ils peuvent repérer l'adresse exacte de la personne en besoin peut parfois sauver une vie!

Imaginez-vous ce qui se produirait si une personne est en arrêt cardiorespiratoire chez-vous! Posez-vous la question: est-il possible aux ambulanciers ou aux policiers de repérer facilement mon adresse et particulièrement en soirée ou durant la nuit dans le noir? Si la réponse n'est pas «Oh oui! Facilement!» vous devriez remédier à la situation sans tarder! Votre sécurité en dépend!

LOISIRS

Hockey mineur et Patinage artistique

Les inscriptions pour le hockey mineur et le patinage artistique ont eu lieu du 3 au 11 août dernier (L'Information à été publiée dans l'information du Nord édition du 29 juillet 2005). Pour les retardataires, vous pouvez tenter de vous inscrire auprès du service des loisirs et de la culture au 425-8614 poste 300.

Le service des loisirs a renouvelé l'entente avec la Municipalité de Mont Tremblant afin d'offrir 200 \$ de réduction sur les frais d'inscription aux citoyens de Labelle. Pour ce faire, vous devez vous procurer une attestation de résidence à la réception de l'hôtel de ville à présenter lors de l'inscription de vos enfants.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

EXPOSITION DU CERCLE DE FERMIERÈRE

Dans le cadre du 70e anniversaire du Cercle de Fermières de Labelle, les Fermières, avec la collaboration de la bibliothèque, vous invitent à découvrir l'évolution de l'association au fil des ans à travers des livres et des revues. Ces précieux documents seront exposés à la bibliothèque à partir du 1er septembre jusqu'au 8 octobre. De plus, une magnifique murale réalisée au mois de mars et avril dernier avec des élèves de l'école Le Tremplin sera exposée.

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents/contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 13 h à 17 h
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Samedi : 9 h à 12 h 30

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, responsable, au 686-2144, poste 237.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT: INSTALLATION SEPTIQUE

Le 1^{er} janvier dernier, le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) a été modifié par le ministère de l'Environnement. Dorénavant, une étude de caractérisation du site, où la nouvelle installation septique sera aménagée, et un plan de localisation de cette installation devront être fournis lors de la demande de permis. Cette étude et ce plan devront obligatoirement être réalisés par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, soit par un ingénieur, un technologue ou un géologue. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme de la Municipalité au 686-2144, poste 223.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Pour le bon fonctionnement de votre installation septique et pour la protection de l'environnement, le *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)* édicte qu'une fosse doit être vidangée à une certaine fréquence. Également, depuis le 6 juin dernier, un règlement municipal a été adopté afin de s'assurer du respect de cette fréquence. Depuis, vous devez nous faire parvenir une copie de votre facture de vidange dans les 30 jours de celle-ci. Il est à noter que pour un chalet, une fosse doit être vidangée au 4 ans, tandis que pour une maison, elle doit l'être à tous les 2 ans. Pour ce qui est d'une fosse scellée, elle doit être vidangée au besoin et au minimum au 2 ans. Vous pouvez nous faire parvenir votre copie de facture par la poste, par télécopieur au (819) 686-3820 ou encore directement à l'hôtel de ville.

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES ET COMITÉ DES LOISIRS

Vous êtes cordialement invité à participer, le 10 septembre prochain, au Tournoi de golf annuel du Comité des loisirs et de la Maison des jeunes de Labelle.

Une partie de golf au Mountain Acres de St-Faustin, voiturette et souper pour seulement 60 \$

Des billets sont disponibles pour le souper seulement au coût de 15 \$.

Le souper sera servi dans la grande salle de l'hôtel de ville et un bœuf bourguignon est au menu.

On vous y attend en grand nombre!

Pour information ou réservation :

Mme Valérie Pagé 686-1215 ou Mme Marie-Rachel Charlebois 686-2144 poste 235

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Août	16	Retour au travail et l'alaitement du bambin	Nourri-Source	CLSC de Labelle
Août	17	La Ronde	Maison des jeunes	Montréal

NOURRI SOURCE , HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse, mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne l'alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **troisième mardi de chaque mois**. Des mairaines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Prochain atelier:

Retour au travail et l'allaitement du bambin

Mardi le 16 août 2005

Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434

PAROISSE LA NATIVITÉ DE MARIE DE LABELLE

Formation à la vie chrétienne

Inscription des jeunes pour l'automne 2005-2006

Vous voulez ce qu'il y a de mieux pour nos enfants?

⇒ Une bonne garderie

⇒ Une bonne école

⇒ Des loisirs qui développent leurs talents

Que faisons-nous de leur vie spirituelle?

La Paroisse de La Nativité de Marie vous offre plusieurs programmes:

Laisse-moi te raconter (5 à 7 ans)

Les ateliers de l'Amitié (8 à 10 ans)

Quand les ados demandent à plonger (secondaire)

Suite aux ateliers de l'Amitié, nous offrons aussi la préparation aux sacrements du Pardon et de l'Eucharistie.

L'école donne des cours d'enseignement religieux; bien sûr les jeunes apprennent qui est Jésus en tant que personnage biblique.

Que fais Jésus dans leur vie? Que nous enseigne-t-IL? Comment communiquer avec Lui?

«La Vie chrétienne vous intéresse?»

Donnez-moi un coup de téléphone au presbytère: 686-2023, si le bureau est fermé, laissez un message et surtout votre numéro de téléphone et je retournerai votre appel.

● M^{lle} Plante-Beaudry, agente de Pastorale

«Une église vivante, c'est une église qui bouge, qui avance au large»

CERCLE DE FERMIERES

La collecte de sang

À 19 h 40, l'objectif était atteint. À 20 h, nous terminions avec 84 donneurs. L'objectif était légèrement dépassé. Le Cercle de fermières de Labelle tient à remercier les généreux donateurs ainsi que tous les bénévoles qui ont participé de près ou de loin à la réussite de la collecte de sang de Labelle du 21 juillet dernier.

La présidente d'honneur de la collecte, madame Claire Davis, est heureuse de vous présenter les gagnants, par tirage, des dessins des élèves de l'école Le Tremplin, qui étaient exposés pendant la collecte.

Six prix offerts gracieusement par Héma-Québec: Dominic Boisvert, Hugo Brisson, Dany Béland, Nicolas Chamberlain, Amélie Schlichtig et Jesse Grégoire.

Saviez-vous que....

- * Jusqu'à **4 personnes** peuvent recouvrer la santé avec un simple don de sang!
- * Seulement **3 %** des québécois sont des donateurs de sang!
- * À toutes les **80 secondes**, quelqu'un a besoin de sang!
- * En une seule année au Québec **70 000 patients** sont transfusés
- * La probabilité qu'une personne ait à recevoir au moins une transfusion sanguine au cours de sa vie, et avant 72 ans, est de **60 %!**
- * Au Québec, **Héma-Québec** est le seul organisme qui a pour mission d'organiser les collectes de sang!
- * Plus de **1000 donneurs** sont nécessaires chaque jour!

COMITÉ DE LA GARE

Grâce à l'amabilité de la famille Johansen qui prête à Raymond Cloutier, membre du Comité de la Gare de Labelle, des objets ayant appartenu à Jack Rabbit, notre légendaire skieur qui a fait connaître le ski de fond au Québec, grâce à lui que le tracé de la fameuse piste (la Maple Leaf trail) qui débutait à Labelle pour se terminer à Shawbridge soit sur une distance de 128 kilomètres.

Venez découvrir des événements qui se sont passés chez-nous, faites connaissance avec Jack Rabbit, celui dont le rêve était de faire découvrir le plaisir de pratiquer le ski de fond à travers nos paysages d'hiver des Laurentides.

On cherche ailleurs souvent, des choses que les étrangers découvrent chez-nous dont nous oublions souvent l'existence par notre manque d'intérêt!

Raymond Cloutier, vice-président
Comité de la Gare de Labelle

CIRCUIT PATRIMONIAL

Panneau: Vers la paix (parc René-Lévesque)

«Août 1914 c'est le début de la première guerre mondiale qui se termine le 11 novembre 1918 à 11 h, laissant derrière elle plus de 9 millions de morts. 20 ans plus tard, le 11 novembre 1939, le deuxième conflit mondial éclate, pour se terminer en 1945 et celui-ci encore plus meurtrier fera 20 millions de morts» (Mario Roy, La Presse, février 2003).

«Devant tant d'honneur, des millions d'hommes et de femmes à travers le monde avaient crié: «Plus jamais la guerre» (Pierre Vennat, La Presse, novembre 2002).

Ce canon antiaérien 90 mm utilisé durant la dernière guerre mondiale est un rappel à la mémoire des labellois tombés au combat durant les deux derniers conflits mondiaux.

Parmi eux, des Européens qui avaient traversé l'Atlantique pour venir prendre des lots de colonisation et qu'au moment du déclenchement de ces conflits retournaient chez eux défendre leur patrie. Certains n'ont jamais revu Labelle.